

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 16 AVRIL 2018 A 20H30**

**PRESENTS** : M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M BLAYA / M FAGET / M LABURTHE / MME LABAT / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME COLLADELLO / M FALTRAUER / M BORDENAVE / MME CLERMONT / M KUBIAK / MME CARDONA / M LAMORT

**EXCUSES** : MME SEMPERE / MME GARCIA

**ONT DONNE PROCURATION** : M TOUYAROU / MME MONGIS / MME ROLANDO

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 19 mars 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il demande l'inscription d'une question supplémentaire : convention mise à disposition personnel OTTGA reçue par mail. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre municipal devient donc le suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1. AGRANDISSEMENT VESTIAIRES PANBLAN
2. INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES
3. MARCHÉ AGRANDISSEMENT REFECTOIRE F. SOULES
4. RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES
5. TRANSFORMATIONS DE POSTES
6. AVENANT FAUCHÉ MAINTENANCE
7. AVENANT CONVENTION MSAP
8. CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL OTTGA

QUESTIONS DIVERSES

## **1. AGRANDISSEMENT VESTIAIRES PANBLAN**

La commune a le projet d'agrandir les vestiaires du terrain de sports de Panblan d'une surface d'environ 80 m<sup>2</sup> avec 2 douches collectives et 2 vestiaires semblables à ceux existant.

Plusieurs maîtres d'œuvre ont été consultés et après analyse des quatre propositions reçues, c'est celle de Monsieur POUBLAN qui a été retenue.

Vous avez eu copie de sa proposition d'honoraires.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

## **2. INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES**

Les circulaires du 08/01/1987 et du 29/04/2011 précisent les modalités d'attribution d'une indemnité de gardiennage des églises communales dans le cadre de la conservation du patrimoine communal pour les prêtres en poste.

Un plafond indemnitaire est donc applicable pour ce gardiennage. Par courrier en date du 12 mars 2018, Madame la Préfète nous a transmis le montant de l'indemnité pour 2018, soit 479,86 € (pour un prêtre résidant sur la commune).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser le versement de cette indemnité à Monsieur l'abbé QUERZY.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

## **3. MARCHÉ AGRANDISSEMENT REfectoire F. SOULES**

Suite à sa délibération du 19/03/2018, le Conseil Municipal a validé l'extension de l'actuel réfectoire (en type self service) avec un traitement acoustique de la totalité de la surface du réfectoire.

C'est le Cabinet d'architecture BAP qui est en charge du projet.

La procédure de consultations des entreprises a été lancée pour les 9 lots du marché. Le 4 avril dernier, date butoir de réception des offres, nous avons réceptionné les plis. La commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 13 avril a transmis le soir de la séance l'analyse des offres et les entreprises retenues avec le montant des travaux par lot et Monsieur le Maire a présenté le récapitulatif d'attribution des lots, à savoir :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT TOTAL HT
N° 1 DEMOLITION GROS ŒUVRE	SARL DAVID BOE	46 474,00 €
N°2 CHARPENTE ETANCHEITE PROTECTIONS SOLAIRES	DA COSTA	53 700,90 €
N° 3 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	ATELIER DE L'ARMAGNAC	15 979,38 €
N°4 DOUBLAGE CLOISONS FAUX PLAFONDS	SARL EZEQUIIEL ACACIO	14 365,00 €
N°5 CARRELAGE	MASSAROTTO	11 694,00 €
N°6 ELECTRICITE	MLA32	11 948,40 €
N°7 PLOMBERIE VENTILATION CHAUFFAGE	INTER ENERGIES	32 037,65 €
N° 8 PEINTURES	LAURENT CASTET	10 465,50 €

N°9 EQUIPEMENT CUISINE	BOURDIOL	24 274,20 €
		TOTAL : 221 389,03 €

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **4. RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES**

Les articles 3, 3-1<sup>er</sup> alinéa, 3-2<sup>ème</sup> alinéa, 3.1, 3.2 et 3.3 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, permettent de recruter des agents non titulaires pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi ne pouvant être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la Loi ci-dessus mentionnée, pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de congé maladie, de congé maternité, de congé parental, pour affronter un charge supplémentaire de travail en période saisonnière.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir au budget à l'article 6413, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel.

Il demande l'autorisation de recruter des agents non titulaires conformément à la Loi à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, dans les conditions suivantes :

<b>Emplois pouvant être momentanément pourvus dans les conditions énumérées ci-dessous</b>	<b>grades correspondants</b>	<b>niveau de rémunération</b>
entretien bâtiments, voirie, ménage, garderie, régies diverses, gardiennage, etc.	adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon
service administratif, accueil, standard, courrier, bureautique, etc.	adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	du 1 <sup>er</sup> échelon au 10 <sup>ème</sup> échelon
service animation, ATSEM, etc.	adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe	du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon
fouille	attaché de conservation 2 <sup>ème</sup> classe	du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon
Bibliothèque, musée, etc.	adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon
Maître Nageur Sauveteur,	ETAPS	du 1 <sup>er</sup> échelon au 9 <sup>ème</sup> échelon

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **5. TRANSFORMATIONS DE POSTES**

##### a) Création :

\*Suppression du poste d'agent de maitrise principal à temps complet (M.DUCASSE) et création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/05/2018 (M.VALLES)

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

b) Transformation suite aux avancements de grade 2018 au 01/01/2018 :

\*Transformation d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (M.BUCH)

\*Transformation de deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en deux postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (MME DUCOS et MME BOYER)

\*Transformation d'un poste de rédacteur à temps complet en un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (MME TARRIDE S)

\*Transformation de quatre postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en quatre postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (M.BLONDEL, M.CAZZOLA, MME ORIO, MME SALOMEZ)

\*Transformation d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

\*Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

⇒ M LE Maire annonce que Madame DEVAUD a demandé une mise en disponibilité de 1 an.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

## **6. CONTRAT MAINTENANCE FAUCHÉ**

Dans le cadre d'une réorganisation interne au sein du Groupe FAUCHÉ, FAUCHÉ ENERGIE filiale du groupe a transféré une partie de sa branche d'activité relative à la maintenance des groupes électrogènes à la société EI JP FAUCHÉ.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier du contrat de maintenance passé avec la commune, il s'avère nécessaire de signer un avenant actant du changement de nom (dont vous avez eu copie).

Le conseil doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

## **7. AVENANT CONVENTION MSAP**

Dans le cadre du partenariat qui lie la mairie d'Eauze à la Préfecture du Gers pour la gestion de la MSAP, il est demandé au conseil de se prononcer sur un avenant (dont vous avez eu copie) à la convention cadre afin de formaliser l'ensemble des services proposés par la MSAP ainsi que les engagements pris par la Préfecture.

Le Conseil doit autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le bilan d'activité de la MSAP est annexé au présent compte-rendu.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

## **8. CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL OTTGA**

Depuis la création de l'EPIC Office de Tourisme et du Thermalisme du Grand Armagnac, la gestion des plannings du gîte de St Jacques, propriété de la commune d'Eauze, fait l'objet d'une convention de mise à disposition de personnel.

Une première convention avait été votée par le Conseil municipal par une délibération du 22 juin 2017 dans laquelle le temps nécessaire à cette tâche avait été estimé à 300H/an.

Compte tenu de la baisse de fréquentation du gîte, dans la convention 2018 sur laquelle il vous est demandé de vous prononcer, le temps nécessaire à la gestion du gîte est abaissé à 200H/an soit 0.12 ETP (contre 300H/an ou 0.20ETP en 2017). Vous avez eu copie de la nouvelle convention à intervenir.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Information au Conseil Municipal** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de fin de détachement sur l'emploi fonctionnel de DGS de Madame BONNET-MEUNIER a été lancée, en accord avec Madame BONNET-MEUNIER, en préparation de son départ à la retraite au 31/12/2018. Préavis de 3 mois à partir du 17 avril 2018.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M le Maire :

*Subventions associations* : Monsieur le Maire rapporte le comportement de certaines associations quant aux attributions des subventions 2018, importantes dans le passé et qui ont diminué.

Il regrette que certains adjoints aient pu se faire agresser à cause de cette baisse, publiquement et verbalement.

Il considère que c'est inadmissible. Il est d'accord pour s'expliquer, ce qui a été fait mais pas pour que les élus se fassent agresser. D'autant plus que ces subventions sont débattues en commission des finances où siègent les élus majoritaires et d'opposition.

Il rappelle que la participation des équipes techniques de la ville équivaut à 6 agents à temps plein.

*CCGA* : les hausses de fiscalité n'ont pas pu être votées le 12 avril dernier pour des raisons de quorum. Les élus d'EAUZE étaient d'ailleurs volontairement absents.

La ville d'EAUZE est systématiquement mise en minorité malgré la participation active pour avancer des arguments éclairés à l'encontre du budget communautaire, notamment par Monsieur le Maire et Madame ROLANDO.

Monsieur le Maire appelle les délégués intercommunaux de la ville d'EAUZE à ne pas siéger au prochain conseil communautaire.

Une communication sera envoyée à tous les élus communautaires de la CCGA ainsi qu'à la population, en espérant que tous les élus élusates signent cette communication afin de dénoncer les graves dysfonctionnements de gestion de la CCGA.

D'ailleurs Monsieur le Maire dénonce l'absence de réunion de la commission des finances. Il regrette un manque de travail et de sérieux évident de la part des élus dans le montage du budget d'où la hausse de 12% de la fiscalité dans le budget 2018.

Il organisera en conseil municipal d'ici la fin du mandat un débat sur l'avenir de la présence de la ville d'EAUZE à la CCGA, d'autant plus que la CCGA vient d'exprimer son mépris face à la ville d'EAUZE : volonté de supprimer 5 places de crèche.

- ⇒ Mme GASC rappelle que nous sommes soumis en contrat CAF, il faudrait donc rembourser.
- ⇒ Mme CARDONA confirme le besoin de communication par la Municipalité sur cette question de la crèche car les parents auraient tôt fait de faire peser la responsabilité sur la mairie.

*Divers* : Monsieur le Maire présente le livret de la saison culturelle, celui du programme 2018 d'Elusa, l'affiche de la fêria taurine et l'invitation du salon des antiquaires.

- Mme CARDONA :

*Docteurs* : elle informe que le Docteur RUBBO, déprimée, souhaite quitter EAUZE pour VALENCE/BAISE deux jours par semaine.

- ⇒ Monsieur le Maire considère que ce serait une erreur car certains patients craignant son départ hésiteraient à s'inscrire chez elle.

- ⇒ M le Maire a eu au téléphone un élu de VALENCE/BAISE pour expliquer la situation. Il a également appelé le cabinet de recrutement.  
La semaine prochaine prendra rendez-vous avec le Docteur RUBBO et le cabinet de recrutement. Si celle-ci part deux jours/semaine, elle devra rembourser la somme réglée par la Mairie pour son recrutement et devra payer un loyer à la Mairie.  
Il faut en principe 5 à 6 mois pour obtenir le nombre de patients suffisant.

Face aux arguments selon lesquels les mêmes faits se sont déroulés pour le Docteur PEDRERO recrutée à l'origine par Lannepax, Monsieur le Maire précise qu'il n'est jamais allé chercher le Docteur PEDRERO à Lannepax. Celle-ci reçoit beaucoup de patients d'EAUZE notamment ceux du Docteur BEZIAT. Ceci explique son besoin de présence physique sur EAUZE deux jours/semaine. Le docteur RUBBO, elle, n'a aucun patient sur le VALENCE/BAISE pour le moment. Quant à elle, le Docteur PEDREDO ne prend plus de patients.

Projet kiné est ostéopathes :

Madame CARDONA demande où en est le projet privé de cabinet kiné et ostéopathe.

- ⇒ Monsieur le Maire les a reçus avec les propriétaires de terrain qu'il avait en vue. La mairie pourrait acheter une bande étroite afin d'élargir la voie d'accès et aménager des places de stationnement public, rue des Capots. Une réponse écrite sera apportée prochainement.
- ⇒ Rue Rabelais : est-il prévu des travaux dans cette rue.
- ⇒ Monsieur le Maire répond par la négative.

- Mme LABARRERE

Elle rappelle le festival STREET ART et la journée départementale du tourisme qui s'est déroulée le 6 avril dernier.

***La séance est levée à 21H40.***

---

# Le réseau national des Maisons de services au public

---

Maison de services au public d'Éauze  
Bilan depuis l'ouverture ( du 1<sup>er</sup> Octobre  
2017 au 31 Mars 2018)

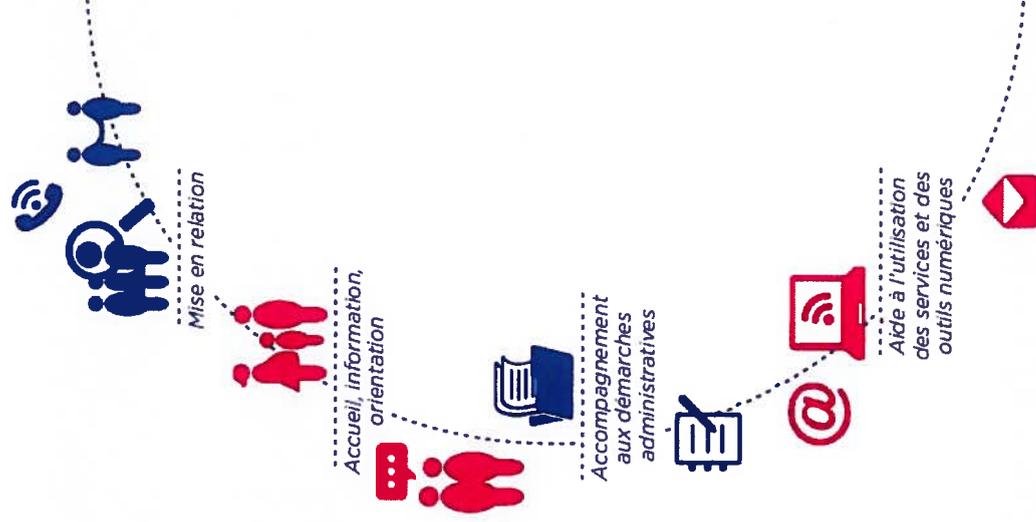
**MAISON  
DE  
SERVICES  
AU  
PUBLIC**



---

# SOMMAIRE

---



- **Historique**

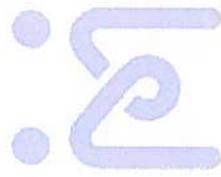
- Dates clés
- Partenaires

- **Présentation de la maison de service au public**

- Respect de la charte
- Points forts de la MSAP
- Outil de communication

- **Fonctionnement**

- Bilan des premiers mois d'activités

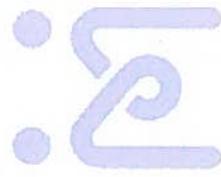


---

## Historique

---

- Dates clés
- Outil de communication



---

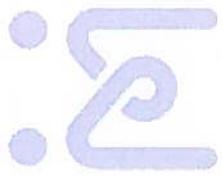
Date clés

---

**Le 04/07/17** Signature de la convention par les partenaires : CAF, MSA, CPAM, CARSAT, RSI, POLE EMPLOI.

**Le 19/09/17** Inauguration de la MSAP durant la semaine portes ouvertes

**Le 01/10/17** Ouverture de la MSAP d'Éauze



---

## Partenaires

---



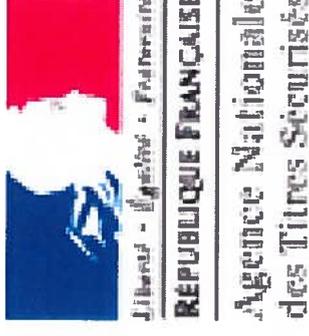
**SÉCURITÉ  
SOCIALE**  
INDÉPENDANTS

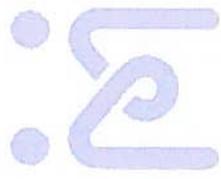


**pôle emploi**



**santé  
famille  
retraite  
services**



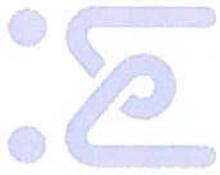


---

## Présentation de la maison de services au public

---

- Respect de la charte
- Points forts de la msap
- Partenaires



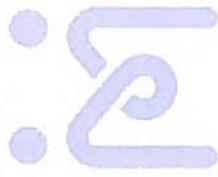
---

Respect de la charte

---

La maison de services au public a pour principale mission de :

- **Transmettre** des renseignements administratifs
- **Expliquer** le langage administratif
- **Aider** à réaliser les démarches administratives simples
- **Faciliter** à l'usage du numérique
- **Favoriser** le contact avec les partenaires
- **Aider** à la constitution des dossiers



---

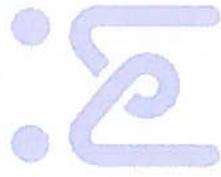
Points fort de la MSAP

---

## **Les moyens mis en place par la maire :**

- **Les moyens humains :** 1 animatrice d'accueil
  - **Les moyens matériels :**
    - Un espace de confidentialité
    - Un ordinateur dédié aux web-entretien
    - Un ordinateur en libre accès avec une imprimante et un scanner

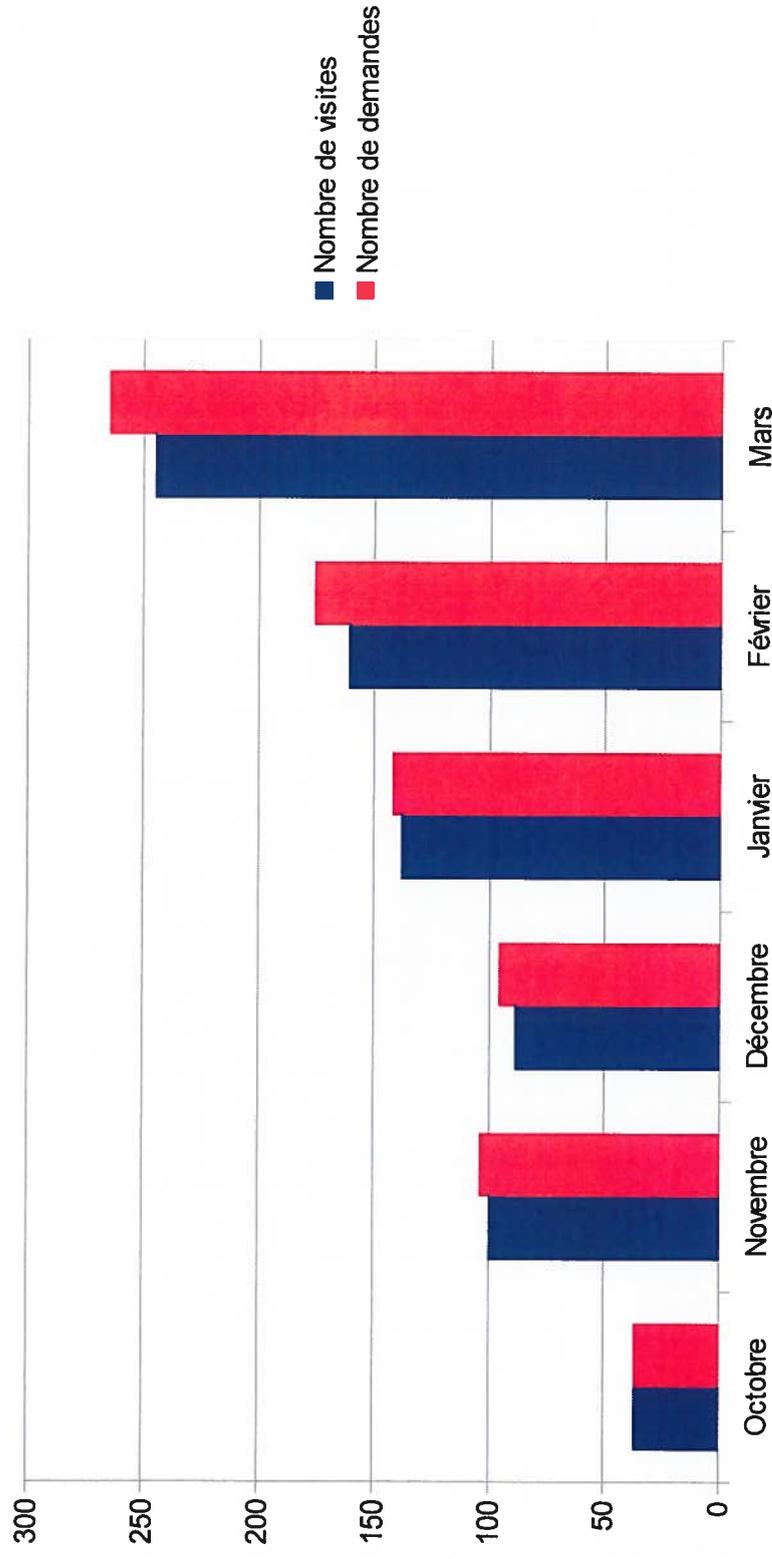




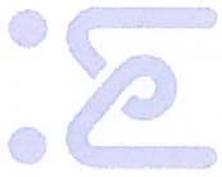
## Bilan des premiers mois d'activités

(Total des visites : 770, Total des demandes : 820)

### Fréquentation MSAP



Nombres de premières visites : 338

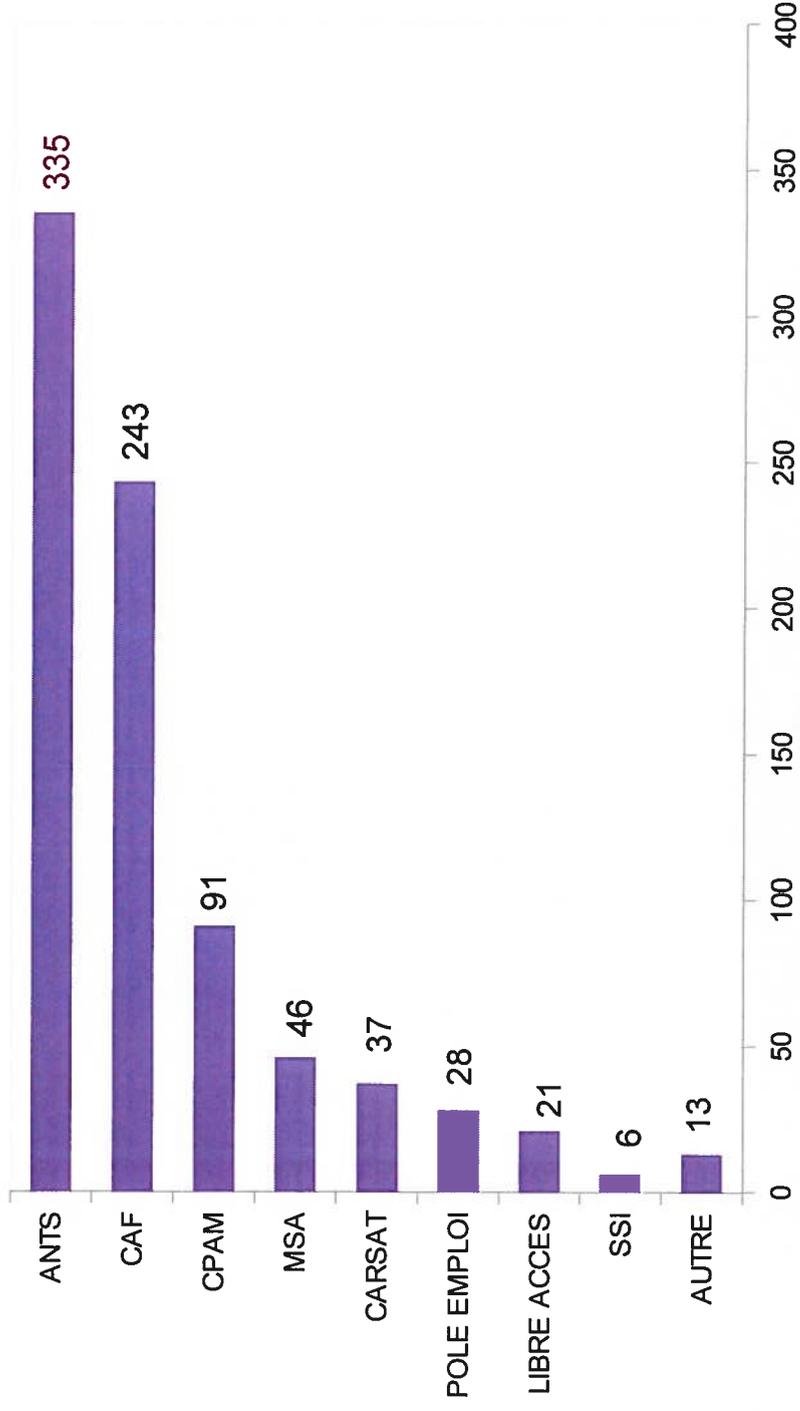


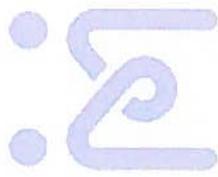
---

## Bilan depuis l'ouverture (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars)

---

### • Répartition par partenaires



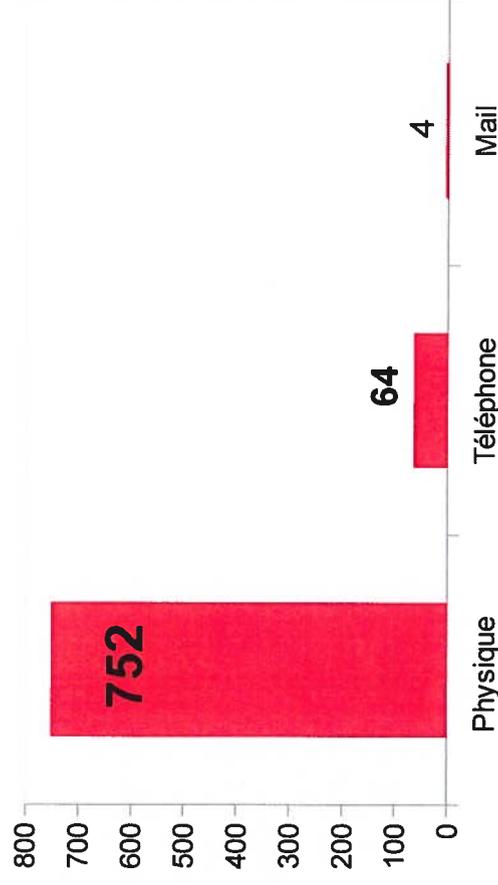
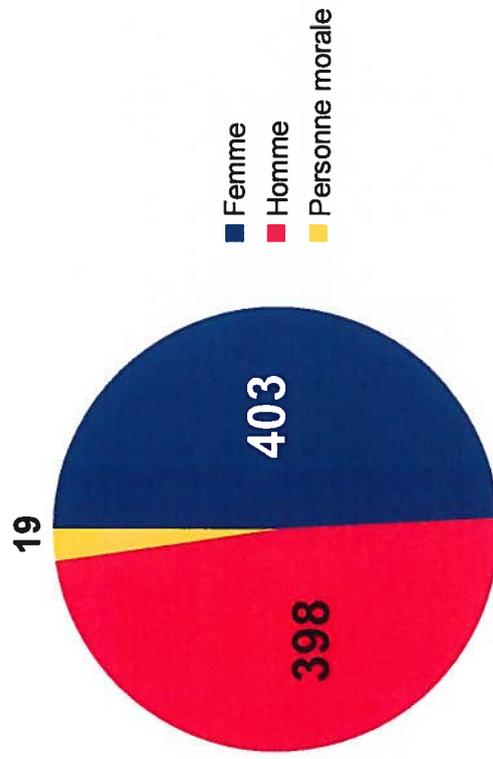


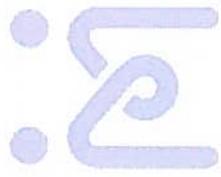
---

## Bilan depuis l'ouverture (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars)

---

### • Répartition par type d'utilisateur



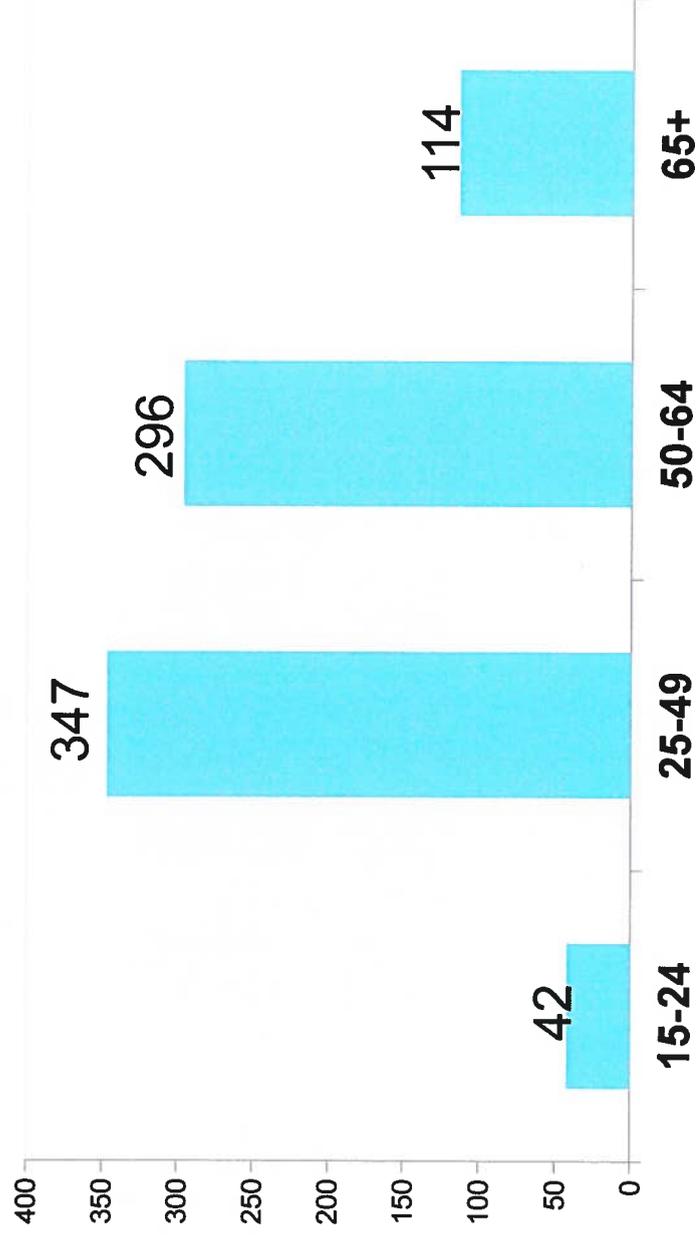


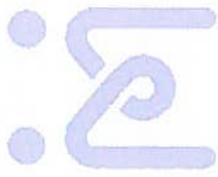
---

**Bilan depuis l'ouverture (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars)**

---

- **Répartition selon l'âge**





---

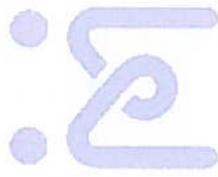
## Bilan depuis l'ouverture (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars)

---

### • Répartition par activité

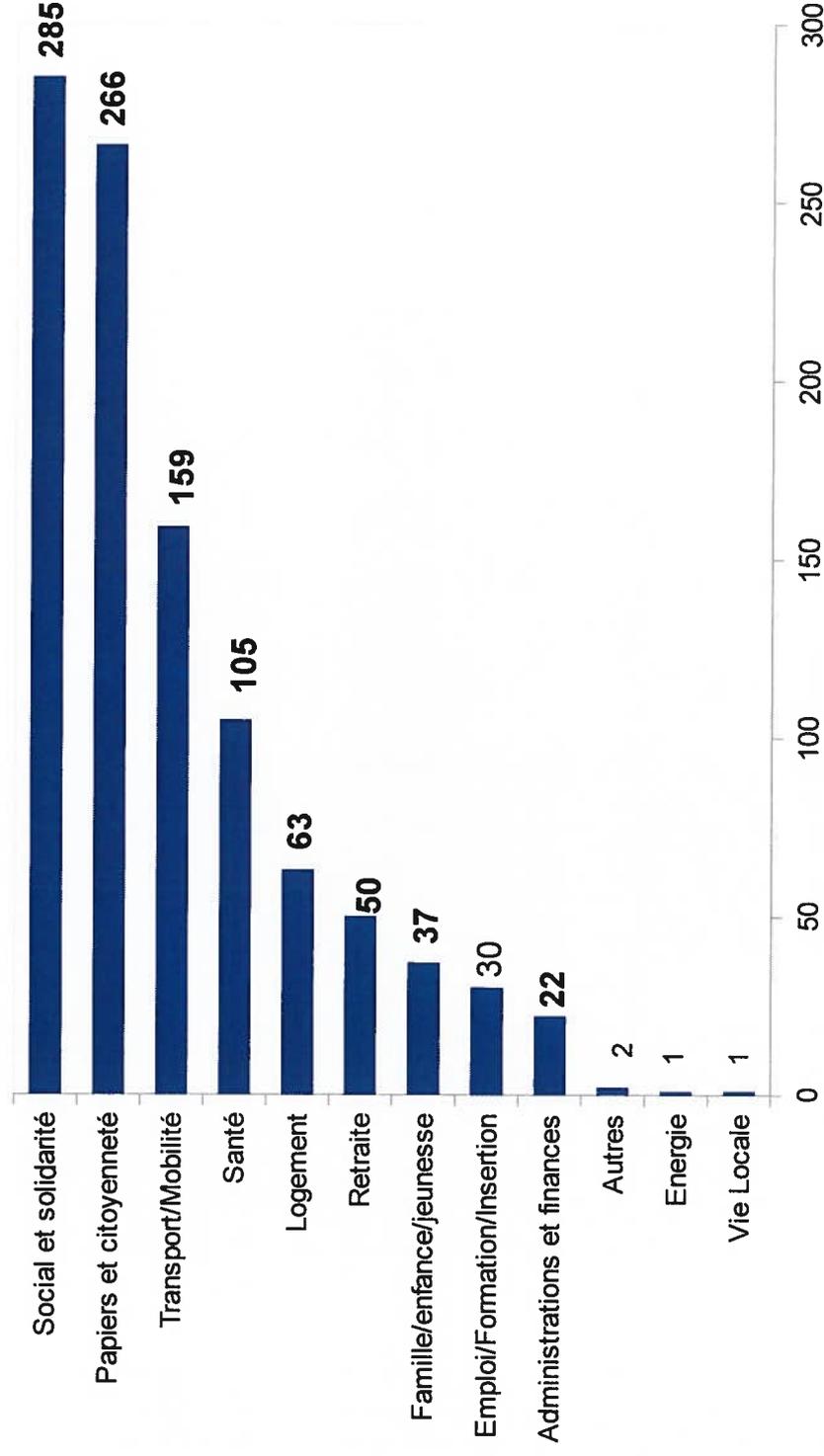
fréquentation par activité

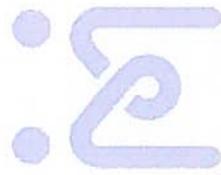




## Bilan depuis l'ouverture (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars)

### • Répartition par thématique *(plusieurs thématiques par demande)*



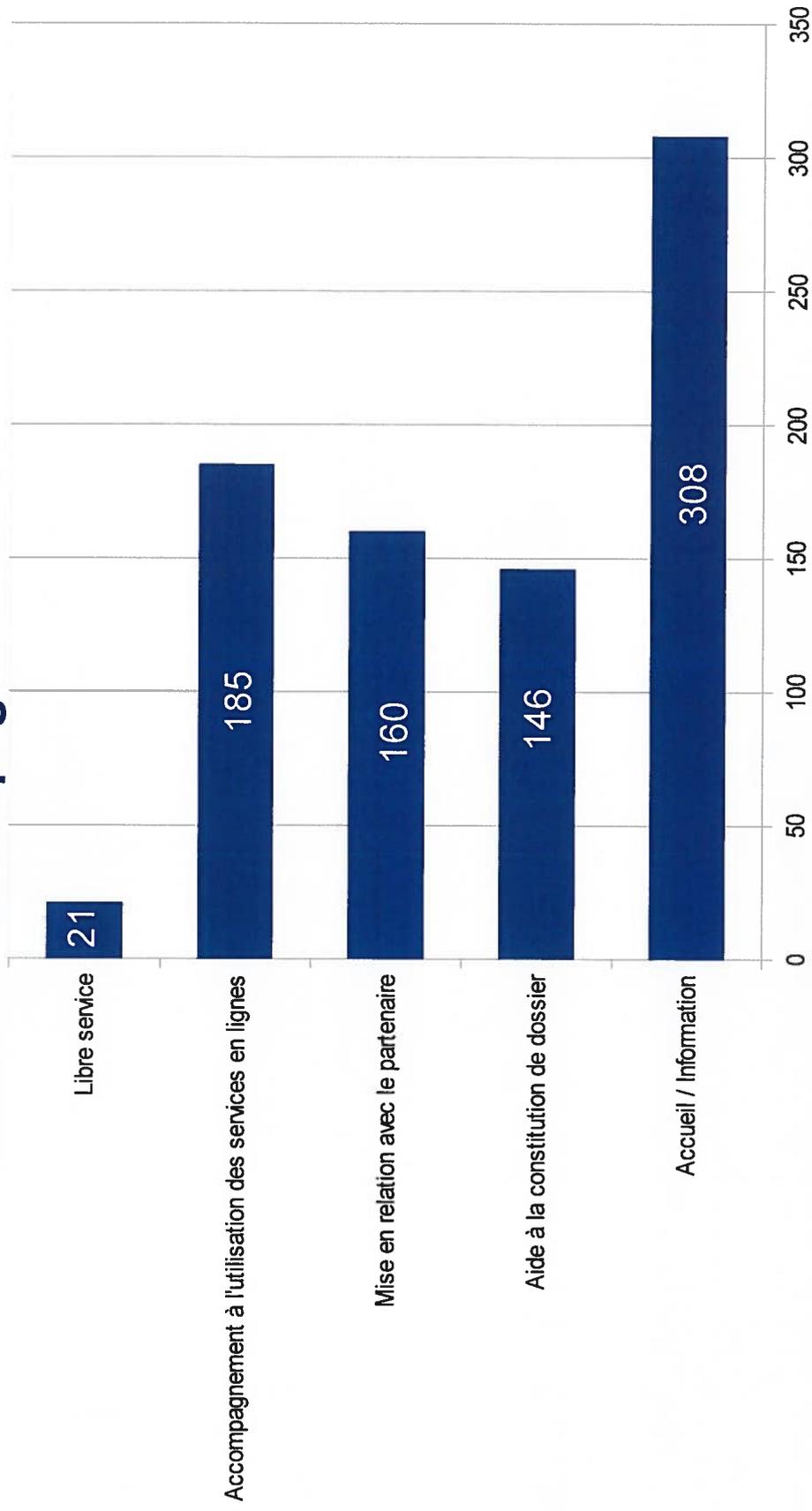


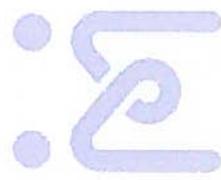
---

## Bilan depuis l'ouverture (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars)

---

### • Niveau d'accompagnement



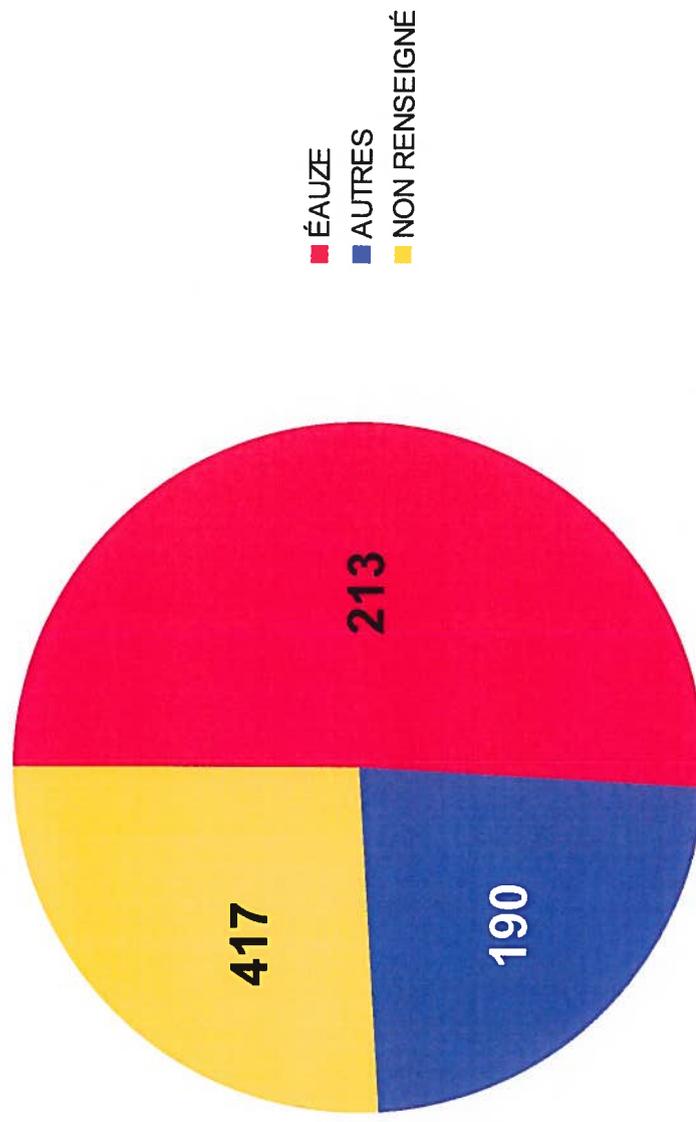


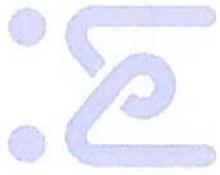
---

## Bilan depuis l'ouverture (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars)

---

### • Provenance





---

## Bilan depuis l'ouverture (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars)

---

### • Provenance (Hors Éauze)

